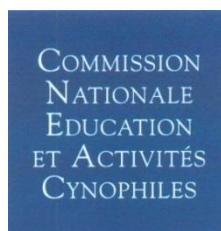




Société Centrale Canine
155 Avenue Jean Jaurès 93535 Aubervilliers
Commission Nationale D'Education et D'Activités
Cynophiles



Président Jean Denis DEVINS

AIDE POUR LES CTT ET PRESIDENTS DE CTEAC

Les Missions	page 2
Les Licences	page 2
Les Formations	page 3
Le Calendrier	page 5
Les Concours	page 5
Les Sélectifs	page 6
Les Finales	page 6
Les Jeunes	page 6
Les Handis	page 7
Divers	page 7

Certaines territoriales ont un Président de CTEAC et un CTT (soit identiques, soit différents). Ils se répartissent de façon harmonieuse les différentes missions :

- d'animer TOUTES les diverses disciplines gérées par la CNEAC sur le territoire pour lequel il est nommé, en relation étroite avec la territoriale et les clubs. Il participe au développement de ces activités ;
- de proposer à la C.N.E.A.C des stages de moniteurs d'éducation canine ;
- de promouvoir la formation, et proposer des stages de moniteurs d'agility et des modules 2ème degré ;
- de perfectionner les moniteurs avec la mise en place de stages « Ecole du Chiot » et « Méthode naturelle d'éducation et comportements gênants » ;
- de mettre en place des stages de perfectionnement en invitant des techniciens reconnus dans leur discipline ;
- de mettre en place avec les conventions ville / S.C.C. des tests d'aptitude à l'éducation sociale du chien ;
- de vulgariser le « Certificat d'aptitude à l'éducation sociale du chien », véritable reconnaissance de la S.C.C. à tous les maîtres qui font l'effort de venir dans nos clubs d'éducation et d'utilisation éduquer leur compagnon à mieux vivre dans notre société ;
- d'assurer la liaison avec la Canine territoriale au travers de la commission éducation et activités cynophiles ;
- d'informer les clubs en transmettant les documents qui lui sont remis ou communiqués sur le site « activites-canines.com », et d'organiser des journées d'information.

Selon les territoriales, il peut se faire aider de délégués pour les différentes disciplines de la CNEAC.

1) LES LICENCES

Les principales missions du CTT concernant les licences sont :

- la validation ou le refus des demandes de licence de sa territoriale ;
- la diffusion de l'information sur les licences (définitions, usages, procédures, contrôles).

Concernant la validation des demandes, il doit recevoir avant de valider une demande :

- pour un licencié mineur, une copie de l'autorisation parentale ;
- pour un licencié Handi, la demande validée par le responsable CNEAC confirmant la classe de handicap

<http://activites-canines.com/download/33402/>

- pour la pratique de l'activité Crosscanin, une copie du justificatif médical (certificat ou QS Sport). Voir le lien :

<http://activites-canines.com/download/33251/>

- dans le cas d'un changement de club, une copie de l'information du club cédant du départ du licencié (La procédure est expliquée ici : <http://activites-canines.com/download/32959/>).

Toutes les procédures pour les licences sont détaillées ici :

<http://activites-canines.com/cneac/informatiques-et-licences/procedure-pour-demander-une-licence/>

Le CTT NE PEUT PAS MODIFIER LES DEMANDES DE LICENCES RECUES (Changement de nom, d'adresse postale, d'adresse mail).

Les changements de grade pour l'agility sont faits automatiquement sur l'espace perso du licencié dans sports-canins.fr.

2) LES DEMANDES DE FORMATION ET AUTRES EXAMENS

Les demandes d'examen CAESC, PASS sont faites en ligne par les organisateurs, et c'est le CTT qui les valide ou refuse en fonction du respect des consignes nationales et territoriales.

Pour les demandes de formation formulées suivant les consignes territoriales (validation préalable, budget prévisionnel, formulaire...) par les organisateurs, celles-ci sont faites en ligne par le CTT après les vérifications nécessaires (dates, intervenants, tarif ...). Après validation de la demande par la CNEAC, la formation apparaît au calendrier.

(la procédure : <http://activites-canines.com/download/35438/>)

La liste des formations en éducation canine :

<http://activites-canines.com/education-ecole-du-chiot/formation/>

Sont également concernés les stages chiens visiteurs et les monitorats (Agility, Canicross, Dog dancing, Attelage, Flyball, Treibball).

La gestion des inscriptions se fait via le calendrier dans sportscanins.fr. Ne pas oublier de renseigner l'organisateur mandaté par le club pour le stage, qui peut être différent de l'organisateur des concours.

L'organisateur commande les passeports pour les MEC 1 au secrétaire général au plus tard une semaine avant la date prévue de la formation.

Rappel : c'est le CTT qui valide sur son espace CNEAC (SAISIE DES PRESIDENTS ET DES ORGANISATEURS) les adresses mails des organisateurs des événements au calendrier de la CNEAC (jusqu'à 3 organisateurs, et le président par entité).

La saisie des reçus aux examens est faite par l'organisateur sur son espace CNEAC.

Les résultats des stages sont visibles sur l'espace sports canins (Résultats FORMATION). Le licencié peut imprimer ses diplômes à partir de son espace perso.

Liens vers les pages spécifiques :

CAESC : <http://activites-canines.com/education-ecole-du-chiot/caesc/>

PASS AGILITY : <http://activites-canines.com/agility/pass-agility/>

PASS FLYBALL : <http://activites-canines.com/flyball/pass-flyball/>

PASS DOG DANCING : <http://activites-canines.com/dog-dancing/pass-dog-dancing/>

FORMATION AGILITY : <http://activites-canines.com/agility/formation/>

STAGES FORMATION CANICROSS : <http://activites-canines.com/canicross/formation/>

STAGES FORMATION ATTELAGE : <http://activites-canines.com/attelage/formation/>

STAGES FORMATIONS DOG DANCING : <http://activites-canines.com/dog-dancing/formation/>

STAGES FORMATION FLYBALL : <http://activites-canines.com/flyball/formation/>

STAGES FORMATION TREIBBALL : [à venir](#)

Toutes les explications pour s'inscrire à un stage, formation, CAESC, Pass sont ici : <http://sportscanins.fr/aide/calendrier>

3) LE CALENDRIER

Un calendrier local est établi par concertation CTT / clubs. Une fois validé par l'Association Canine Territoriale, le calendrier local est saisi par le CTT avant la date butoir, pour validation par la SCC et publication sur le site officiel « calendrier » de la CNEAC : <http://sportscanins.fr/calendrier/>.

Aucun concours ne peut être ajouté en cours d'année sans l'accord de l'Association Canine Territoriale et de la CNEAC.

Toute modification du type d'un concours déjà inscrit au calendrier nécessite l'accord de l'Association Canine Territoriale, et doit tenir compte des directives en cours de la CNEAC.

Lors de la saisie des demandes d'événements, il ne faut pas oublier de renseigner :

- le tarif ;
- le nom du juge ou des intervenants.

Pour les juges étrangers, ils seront ajoutés par la CNEAC à la date de l'événement lorsque la SCC recevra les accords des ONC concernées.

Pour annuler un événement (concours, stage, pass), le CTT le fait à partir de son espace CTT (GERER LE CALENDRIER).

Toutes les explications pour s'inscrire à un concours sont ici :

<http://sportscanins.fr/aide/calendrier>

<http://activites-canines.com/agility/concours/mode-demploi-pour-le-competiteur/>

4) LES CONCOURS

Pour chaque activité, un règlement détaille l'organisation de l'événement (concours, tournoi, course...) avec 1 ou plusieurs juges. Pour l'agility, voir :

<http://activites-canines.com/agility/concours/mode-demploi-pour-lorganisateur/>

Le CTT reçoit un courriel d'information lorsque l'organisateur fait une demande d'homologation de formations ou pass, et doit la valider.

Pour les concours effectués à l'étranger, le concurrent désirant homologuer ses résultats obtenus doit suivre la procédure suivante : <http://activites-canines.com/communiquer-du-gta-resultats-obtenus-a-letranger/>

5) LES SELECTIFS

Les règlements :

GRAND PRIX DE France : <http://activites-canines.com/download/33586/>

CHAMPIONNAT DE FRANCE : en 2021, suppression des sélectifs de zone puisque la sélection est faite à partir du classement national : <http://activites-canines.com/download/33536/>

TROPHEE PAR EQUIPES : <http://activites-canines.com/download/33424/>

Pour le sélectif du trophée par équipes, les CTT de la grande région se coordonnent pour gérer l'événement. Le cahier des charges se trouve ici : <http://activites-canines.com/download/33032/>

SELECTIFS EO AWC : <http://activites-canines.com/download/35635/>, et le cahier des charges : <http://activites-canines.com/download/33403/>

6) LES FINALES

Acte de candidature : <http://activites-canines.com/download/33632/>

Signé par le CTT et le président de la territoriale, à envoyer au responsable des grands événements et au président de la CNEAC qui soumettront la candidature à la commission.

Cahier des charges pour l'organisation d'une finale agility : <http://activites-canines.com/download/33380/>

Cahier des charges pour l'organisation d'une finale Dog Dancing : <http://activites-canines.com/download/31779/>

Cahier des charges pour l'organisation d'une finale Canicross : <http://activites-canines.com/download/32997/>

Cahier des charges pour l'organisation d'une finale Flyball : <http://activites-canines.com/download/32996/>

Cahier des charges pour l'organisation d'une finale Attelage : <http://activites-canines.com/download/33487/>

7) LES JEUNES

Agility :

Les classes d'âge : <http://activites-canines.com/agility/jeunes/>

Les sélectifs et finales :

En ce qui concerne les sélectifs et les finales, les jeunes concourent dans la classe d'âge de l'année en cours. Cependant, les conditions d'accès sont définies selon la classe du conducteur l'année calendaire précédant celle de la finale.

- Exemple : dans l'année de ses 12 ans, un jeune participera aux sélectifs et finales dans la classe U 15, mais les conditions d'accès pour ce jeune sont celles de la classe U 12.

Un **Championnat de France Junior** est réservé aux jeunes de ces trois classes. L'accès aux différentes finales est résumé sur le tableau suivant :

Classe d'âge	Championnat de France Junior (voir la page)	Championnat de France (voir la page)	Grand Prix de France (voir la page)	Trophée par Équipes (voir la page)
Junior U 12	Conditions et épreuves spécifiques	Ne peuvent pas participer	Conditions et épreuves spécifiques	Avec les seniors dans les mêmes conditions
Junior U 15	Conditions et épreuves spécifiques	Avec les seniors dans les mêmes conditions	Avec les seniors dans les mêmes conditions	
Junior U 19	Conditions et épreuves spécifiques			

Sélectifs JOAWC Junior : <http://activites-canines.com/download/33585/>

8) LES HANDIS

Vous trouverez tous les documents pour la demande de licence (certificat médical, classe de handicap) ici :

<http://activites-canines.com/handis/documenttheque/>

Pour la participation aux différentes finales, se référer au règlement des finales concernées.

9) DIVERS

Les comptes rendus des réunions de la commission CNEAC :

<http://activites-canines.com/cneac/commission/comptes-rendus/>

Document à remplir pour la candidature d'un juge :

<http://activites-canines.com/download/36181/>

GLOSSAIRE

Catégorie S pour SMALL = chien de moins de 35 cm au garrot

Catégorie M pour MEDIUM = chien de 35 cm à moins de 43 cm au garrot

Catégorie I pour Intermédiaire = chien de 43 cm à moins de 48 cm au garrot

Catégorie L pour LARGE = chien de plus de 48 cm au garrot

U 12 pour les jeunes âgés de moins de 12 ans (ex J11)

U 15 pour les jeunes âgés de moins de 15 ans (ex J14)

U 19 pour les jeunes âgés de moins de 19 ans (ex J18)

Licence en cours de validité = licence de l'année en cours, pour 2023 = licence 2023

JOAWC = Junior Open Agility World Championship = Championnat du monde open d'agility pour les jeunes U12, U15 et U19

EO/AWC = Européenne Open / Agility World Championship = Championnat d'Europe Open d'agility et championnat du monde d'agility

LO = livre des origines d'une race reconnue par la FCI

LOF = livre des origines française

LOE = livre des origines d'un pays étranger reconnu par la FCI

FCI = Fédération cynologique internationale

EDF = Equipe de France

TPS = Temps de parcours standard

TPM = Temps de parcours maximum